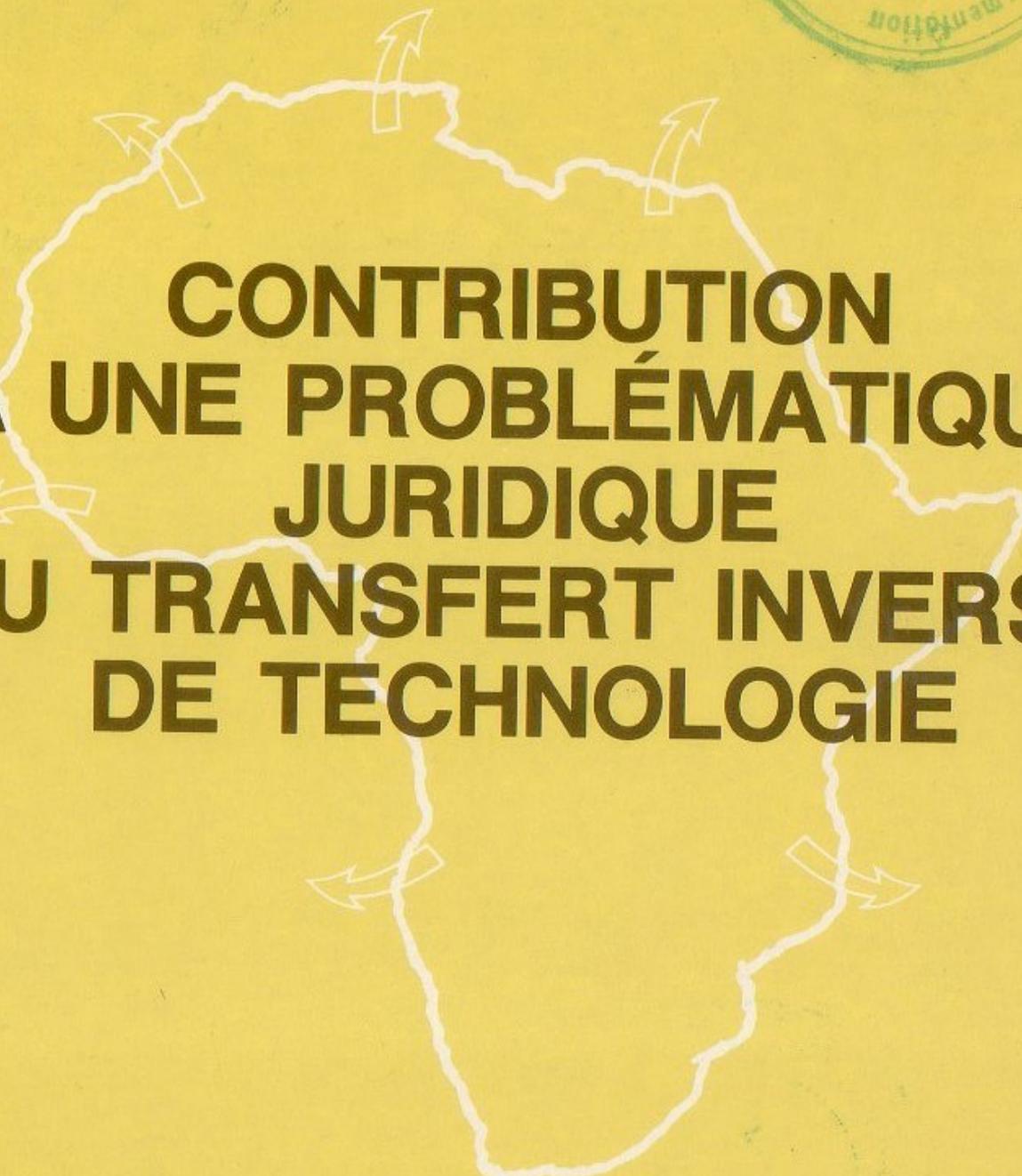


Leila BOUSSAID



**CONTRIBUTION
A UNE PROBLÉMATIQUE
JURIDIQUE
DU TRANSFERT INVERSE
DE TECHNOLOGIE**



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place centrale - BEN AKNOUN (ALGER)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
I. Transfert inverse de technologie	6
1) Un concept en gestation	6
2) Un nouveau concept	7
II. Questions de méthode	11
III. Contenu de l'étude	12
 PREMIÈRE PARTIE : LE TRANSFERT INVERSE DE TECHNOLOGIE : UN ÉCHANGE INÉGAL DE COMPÉTENCES ENTRE P.E.D. ET P.D.	 13
INTRODUCTION	15
CHAPITRE I : LE SOUS-DÉVELOPPEMENT, UNE CAUSE MAJEURE DE L'EXODE DES COMPÉTENCES DES P.E.D.	17
1 — L'exode des cerveaux, un phénomène naturel et normal	18
1) L'attrait de conditions de vie meilleures, une cause majeure de la migration du personnel qualifié	18
1. La recherche d'un niveau de vie meilleur	18
1) Les aspirations de l'homme à un niveau de vie meilleur sont exprimées par des textes à caractère juridique	19
a) <i>Le droit au travail est un élément essentiel pour que l'individu puisse s'assurer des conditions de vie normales</i>	19
b) <i>Le libre choix de l'emploi : une prérogative dont bénéficie le personnel qualifié</i>	20

2) Les rémunérations doivent être équitables et satisfaisantes	20
a) <i>Les stimulants matériels plus importants proposés par les pays les plus offrants attirent le personnel qualifié</i>	21
b) <i>Les satisfactions des besoins essentiels et des conditions de vie minima, sont des objectifs prioritaires à réaliser</i>	22
1. Un environnement social plus favorable	
1) Le poids des contraintes sociales entrave l'épanouissement de l'individu et favorise le départ des diplômés.....	24
a) <i>Le poids des traditions imposées par le groupe, se heurte aux aspirations libératrices de l'individu.</i> .	25
b) <i>La concentration du pouvoir minimise l'expression des libertés</i>	27
2) L'insécurité et l'instabilité du milieu social sont peu propices à l'épanouissement des individus	29
a) <i>Les luttes intestines entre les ethnies rivales pour avoir la main-mise sur les affaires de l'État, sont facteurs d'instabilité</i>	29
b) <i>Les divergences d'ordre religieux ou linguistiques, corrolaires de l'instabilité politique</i>	29
2) L'universalité de la science favorise la mise en valeur des talents.....	31
1. L'épanouissement de l'individu par la mise en valeur des talents et des compétences.....	31
1) La participation à la vie culturelle, artistique et scientifique de la communauté internationale est un droit reconnu à l'homme.....	31
a) <i>Les textes entérinant de droit sont nombreux..</i>	31
b) <i>Ce droit de portée générale est limité dans son application</i>	32
2) Le droit pour tout État de choisir son système culturel est une reconnaissance des particularismes et des spécificités des groupes humains	33
a) <i>L'expression juridique de ce droit</i>	34
b) <i>Les particularismes culturels sont reconnus mais sont soumis à la pression du système culturel occidental</i>	34
2. L'universalité de la science est fortement atténuée par l'influence des conditions spécifiques où elle se développe	35
1) La migration des talents satisfait le désir de l'individu de se réaliser et contribue au bien être de la communauté internationale	35

a) <i>La mise en valeur des talents, désir naturel de l'individu, contribue au bien être de la communauté internationale</i>	35
b) <i>Neutralité et universalité de la science ne sont pas pleinement vérifiées</i>	36
2) <i>La neutralité et l'objectivité de la science sont contrecarrées par la spécificité de l'environnement</i> .	37
a) <i>La neutralité de la science, une idée préconçue à reconsidérer</i>	37
b) <i>La dépendance technologique des P.E.D. à l'égard des pays avancés</i>	38
2 — <i>L'exode des compétences des P.E.D., une inadéquation des politiques de formation et d'emploi</i>	41
1) <i>Les programmes de formation inappropriés favorisent l'exode des cerveaux</i>	41
1. <i>L'assistance technique est nécessaire à la promotion des programmes de formation</i>	42
1) <i>Les programmes de formation sont nécessaires pour le développement industriel des P.E.D.</i> .	42
a) <i>La nécessité de la formation pour le développement industriel des P.E.D.</i>	42
b) <i>Les résolutions adoptées par les organisations internationales, manifestation d'un consensus sur la question</i>	43
2) <i>L'assistance technique des P.D. pour promouvoir la formation est une entreprise de large envergure</i>	45
a) <i>Le contenu quasi-identique des différentes résolutions prouve l'unanimité de la communauté internationale sur la question</i>	45
b) <i>Les résultats des programmes d'assistance technique sont concluants</i>	47
2. <i>L'exode des compétences, une mauvaise adaptation des programmes de formation</i>	48
1) <i>Les programmes de formation doivent répondre à un certain nombre de principes et de normes</i>	49
a) <i>La nature particulière de chaque P.E.D., un élément essentiel qui donne aux programmes de formation un contenu variable</i>	49
b) <i>Localisation de la formation dans les P.E.D. eux-mêmes</i>	50
2) <i>L'exode des compétences et la nécessité d'une coordination des politiques de formation et de l'emploi</i>	51

a) <i>L'exode des compétences, un inconvénient majeur de la formation à l'étranger</i>	51
b) <i>La mise en valeur des ressources humaines et leur utilisation la meilleure</i>	53
2) Cohésion et coordination sont nécessaires pour pallier les inadéquations observables dans les P.E.D.	56
1. Les obstacles à une planification cohérente sont surtout d'ordre politique.....	57
1) La demande sociale en matière d'éducation est très forte et ne peut être jugulée	57
a) <i>Difficultés pour répondre à la demande sociale</i>	57
b) <i>L'impossibilité de contrôle et de coordination, source d'échec en matière de planification</i>	58
2) Le système bureaucratique favorise l'exode du personnel qualifié	59
a) <i>Le népotisme et le « clientélisme » étouffent la valeur individuelle du personnel qualifié</i>	59
b) <i>La primauté des fonctions de gestion</i>	60
2. Les déphasages et les inadaptations entre la formation et l'emploi favorisent le départ du personnel qualifié	60
1) Le « techno-tropisme », un mal des P.E.D. dont le remède est l'exode des compétences	61
a) <i>Un trop-plein de main-d'œuvre qualifiée qui ne donne pas le rendement escompté</i>	61
b) <i>La faiblesse de l'infrastructure ne permet pas de mettre en valeur les ressources humaines du pays</i>	61
2) Le personnel qualifié n'est pas toujours employé à bon escient	62
a) <i>Les inadéquations entre la politique de formation et celle de l'emploi, une cause supplémentaire d'émigration des diplômés</i>	62
b) <i>La dépendance du système d'éducation des P.E.D. est un des éléments de la domination des P.D.</i>	63
CHAPITRE II : L'EXODE DU PERSONNEL QUALIFIÉ DES P.E.D. : UN TRANSFERT INVERSE DE TECHNOLOGIE	67
1 — La migration du personnel qualifié des P.E.D. vers les P.D. : un aspect particulier des migrations internationales.....	68
1) Les migrations du personnel qualifié des P.E.D. vers les P.D. revêtent un caractère particulier	68
1. L'exode des compétences des P.E.D. est un problème grave qu'il faut étudier à titre principal ..	69

1) L'exode des cerveaux des P.E.D. : un problème à part entière dont l'importance n'est pas encore pleinement mesurée	69
a) <i>Les études entreprises en la matière ont mis à jour l'acuité du problème</i>	69
b) <i>Les résolutions adoptées soulignent l'importance de cette question</i>	71
2) Les caractères particuliers des flux migratoires de personnel qualifié des P.E.D. vers les P.D.	72
a) <i>Les réfugiés politiques et les apatrides n'entrent pas dans le cadre d'analyse de ces flux migratoires</i>	72
b) <i>L'état de sous-développement des P.E.D., un élément supplémentaire de la spécificité des flux migratoires</i>	73
2. Les difficultés inhérentes à la définition du migrant qualifié	75
1) <i>L'identification des catégories professionnelles concernées par l'exode du personnel qualifié est soumis à la variabilité du contenu donné par les pays au concept de personnel qualifié</i>	75
a) <i>La profession est malaisée à déterminer</i>	76
b) <i>Le critère de la qualification semble plus avantageux</i>	77
2) le concept du migrant est complexe et difficile à définir	79
a) <i>La singularisation du migrant par rapport aux autres voyageurs internationaux, réside dans son établissement à long terme dans le pays d'accueil...</i>	79
b) <i>Le sens des flux migratoires nécessite l'identification du pays d'origine et celui de destination</i>	80
2) L'ampleur croissante des flux migratoires s'explique par les législations attractives des P.D. ..	81
1. L'ampleur du mouvement, malgré l'insuffisance des informations, prend une proportion alarmante	82
1) <i>L'ampleur alarmante que prend la migration du personnel qualifié des P.E.D. à destination des P.D.</i>	82
a) <i>Des facteurs conjoncturels contribuent à accroître le mouvement de personnel qualifié des P.E.D. à destination des P.D.</i>	82
b) <i>Des données quelque peu éparses nous proposent cependant un aperçu de l'importance de ce phénomène</i>	83

2) Les lacunes dans les données ne permettent que des conclusions partielles.....	86
a) <i>Les données disponibles ne rendent pas compte de la complexité du phénomène</i>	86
b) <i>Le cas de l'Algérie et de la France illustre l'étendue du travail à réaliser pour améliorer l'information statistique</i>	87
2. Des législations attractives favorisent l'afflux des migrants hautement qualifiés dans certains pays industrialisés.....	91
1) L'attraction opérée par les P.D. prend diverses formes.....	91
a) <i>Les pratiques de recrutement sont souvent le fait de sociétés multinationales</i>	91
b) <i>La formation à l'étranger, un terrain favorable pour l'exode des compétences</i>	92
2) Des législations restrictives mais sélectives ...	92
a) <i>L'ordonnance n° 145.2458 du 2 novembre 1945 favorise largement l'entrée de migrants en France, sans considération de la qualification professionnelle</i>	94
b) <i>La loi n° 80.9 du 10 janvier 1980 est restrictive et sélective</i>	96
2 — Le préjudice subi par les P.E.D. et l'apparition du transfert inverse de technologie.....	98
1) Le déséquilibre des relations entre pays développés et pays en développement en matière d'échange de compétences.....	99
1. les gains enregistrés par les P.D. d'immigration sont appréciables.....	99
1) Les facteurs d'attraction aggravent les distorsions existant dans les P.E.D.....	99
a) <i>Les facteurs d'attraction complètent les facteurs de répulsion</i>	99
b) <i>Les facteurs d'attraction méritent d'être étudiés</i>	100
2) Les gains enregistrés par les P.D. ne sont pas négligeables.....	100
a) <i>Les avantages que tirent les pays industrialisés du brain drain</i>	101
b) <i>Les charges qui résultent de l'entrée des migrants hautement qualifiés</i>	104
2. Les P.E.D. subissent un préjudice du fait de la migration de leur élite professionnelle.....	106
1) La migration de leur élite professionnelle a des conséquences néfastes sur le développement des P.E.D.....	106

a) <i>Le personnel qualifié migrant emporte avec lui les fruits d'investissements consacrés à leur formation</i>	106
b) <i>Les incidences sur le bien-être social des P.E.D. : une autre dimension du préjudice que ceux-ci subissent du fait de l'émigration de leurs spécialistes</i>	110
2) <i>L'exode de personnel qualifié n'est pas une source de problèmes pour tous les pays</i>	112
a) <i>les envois de fonds peuvent représenter une contribution du migrant au développement du pays</i> .	112
b) <i>L'exode des cerveaux : une soupape de sécurité pour les P.E.D. souffrant d'une pléthore de main-d'œuvre hautement qualifiée</i>	113
2) <i>L'aggravation du déséquilibre entre P.D. et P.E.D. du fait de la migration de personnel qualifié, un transfert inverse de technologie</i>	114
1. <i>le transfert inverse de technologie : une aide technique des P.E.D. aux P.D.</i>	115
1) <i>Le déséquilibre dans la répartition du personnel qualifié est aggravé</i>	115
a) <i>Les programmes de formation tendent à effacer le déséquilibre dans la répartition du personnel qualifié au sein de la communauté internationale</i> ..	115
b) <i>La persistance et l'aggravation des inégalités quant à la répartition du personnel qualifié au sein de la communauté internationale</i>	116
2) <i>Le transfert inverse de technologie nécessite un intérêt plus important</i>	117
a) <i>L'UNITAR contribue largement par ses travaux à la résolution 1573 (L)</i>	117
b) <i>L'apport de la résolution 1573 (L) est très grand</i>	118
2. <i>L'aide technique des P.E.D. aux P.D. : un TIT</i>	120
1) <i>Le caractère multidimensionnel du phénomène de l'exode des cerveaux a entravé la participation de diverses instances internationales</i>	122
a) <i>La diversité des organes concernés</i>	122
b) <i>leur contribution sera peu importante par rapport au rôle accru de l'OIT, de l'UNESCO, et enfin de l'UNITAR</i>	123
2) <i>la compétence de la C.N.U.C.E.D. et le transfert inverse des techniques</i>	124
a) <i>Une reconnaissance tardive de la compétence de la C.N.U.C.E.D.</i>	124
b) <i>la compétence de la C.N.U.C.E.D. est discutée</i>	125

DEUXIÈME PARTIE : RENFORCER L'AUTONOMIE COLLECTIVE : POUR UN ÉQUILIBRE DES ÉCHANGES DE COMPÉTENCES ENTRE P.E.D. ET P.D.	129
INTRODUCTION	131
CHAPITRE I : LE TRANSFERT INVERSE DE TECHNOLOGIE : FORMATION D'UN CONCEPT RELEVANT DE LA DUALITÉ DES NORMES	133
I — La compensation des pertes subies par les P.E.D. du fait du transfert inverse de technologie, une question qui doit être envisagée	133
1) Le transfert inverse de technologie et la compétence de la C.N.U.C.E.D.	134
1. Le transfert de technologie des P.D. aux P.E.D. rencontre un certain nombre d'obstacles	134
1) Le transfert de technologie passe par le renforcement de la capacité technologique des P.E.D. .	134
a) <i>le transfert unilatéral des techniques des P.D. aux P.E.D. rencontre des obstacles</i>	134
b) <i>Le maintien de la dépendance technologique des P.E.D.</i>	135
2) Le renforcement de la capacité technologique des P.E.D.	136
a) <i>Le renforcement de la capacité technologique des P.E.D. une idée qui prend plus de force</i>	137
b) <i>Le transfert inverse des techniques</i>	140
2. L'évolution du concept de transfert inverse de technologie	141
1) le concept de transfert inverse de technologie, sujet de discussion au sein de la C.N.U.C.E.D.	141
a) <i>La contribution de la C.N.U.C.E.D. à la précision du concept de transfert inverse de technologie</i>	142
b) <i>réunion du groupe d'experts gouvernementaux : un fait nouveau dans la procédure de négociation</i>	143
2) Le concept de transfert inverse de techniques prend de plus en plus forme	145
a) <i>Le concept de transfert inverse de technologie prend corps</i>	146
b) <i>Les résolutions adoptées démontrent l'évolution récente du concept de transfert inverse de technologie</i>	147
2) La réparation du préjudice subi par les P.E.D. mérite d'être étudiée	148

1. L'affirmation des effets néfastes du transfert inverse de technologie pour le développement des P.E.D.	148
1) La résolution 3017 (XXVII) affirme les effets nettement préjudiciables du transfert inverse de technologie pour les P.E.D.	148
a) <i>Le maintien de la dépendance technologique des P.E.D. à l'égard des pays industrialisés est admis</i>	149
b) <i>Précision du contenu du concept de transfert inverse de technologie</i>	150
2) L'échange des compétences entre P.E.D. et P.D. relève du droit du développement	151
a) <i>la diversité des situations juridiques auxquelles est confronté le migrant hautement qualifié dénote la complexité du phénomène</i>	152
b) <i>La migration de personnel qualifié constitue un échange de compétences; cette question relèvera du droit du développement</i>	154
2. la réparation du préjudice subi par les P.E.D. : une idée qui relève du compromis	156
1) le préjudice subi par les P.E.D. mérite-t-il réparation?	156
a) <i>La réparation du préjudice est implicitement admise</i>	156
b) <i>Des revendications diverses dans le groupe des 77</i>	157
2) Le dédommagement des P.E.D. lésés par l'émigration de leur personnel qualifié se heurte aux réticences des P.D.	159
a) <i>le transfert inverse de technologie, une responsabilité partagée</i>	159
b) <i>Les incertitudes persistantes quant aux modalités de la compensation</i>	160
2 — Le transfert inverse de technologie : une application de la dualité des normes	161
1) Le droit de libre circulation entérine l'ancienneté de l'exode des cerveaux	162
1. L'exode des cerveaux : un phénomène connu résultant de politiques délibérées des gouvernants ..	162
1) L'exode des compétences, un phénomène souvent observé	163
2) Des politiques pour retenir ou attirer les savants sont mises en œuvre par les États intéressés	163
2. Les exigences du développement et le droit de libre circulation	165

1) Le droit de libre circulation est admis par l'ensemble de la communauté internationale	165
a) <i>Le droit de libre circulation, un principe entériné par divers textes juridiques</i>	165
b) <i>L'intérêt de l'État, une notion qui restreint la portée du droit de libre circulation</i>	167
2) Concilier le droit de libre circulation reconnu à l'individu et les exigences liées au développement	168
a) <i>Nécessité de prendre en compte l'intérêt de l'individu et celui de l'État</i>	168
b) <i>Des solutions qui varient en fonction du niveau de développement de l'État</i>	169
2) Le transfert inverse de technologie, une acceptation originale de l'exode des compétences ..	171
A. Le transfert inverse de technologie se réfère à des normes spécifiques contenues dans le droit du développement	172
1) Le transfert inverse de technologie : volonté de donner un contenu effectif au principe d'équité .	173
a) <i>Le transfert inverse de technologie : une application de la discrimination</i>	173
b) <i>Transfert inverse de technologie : réaffirmation du principe de non-réciprocité</i>	173
2) Le transfert inverse de technologie : mise en jeu de la solidarité au sein de la communauté internationale	174
a) <i>Le transfert inverse de technologie, une action conjointe des P.E.D. et des P.D. est nécessaire</i>	175
b) <i>L'échange de compétences entre P.E.D. : un renforcement de l'autonomie</i>	176
2. Le transfert inverse de technologie, un certain impact sur l'évolution du droit du développement .	176
1) L'autonomie de la C.N.U.C.E.D.	177
a) <i>La C.N.U.C.E.D., une autonomie plus grande dans l'étude du transfert inverse de technologie</i>	177
b) <i>Le partage de compétence opposant l'OIT et la C.N.U.C.E.D. : un conflit non tranché</i>	178
2) Le compromis des résolutions, une entrave à l'affermissement du droit du développement	179
a) <i>Le transfert inverse de technologie favorise l'expansion du droit du développement</i>	179
b) <i>Le compromis des résolutions, une limite à l'effectivité du droit du développement</i>	180

CHAPITRE II : LE TRANSFERT INVERSE DE TECHNOLOGIE : DOMAINE PRIVILÉGIÉ POUR RENFORCER L'AUTONOMIE COL- LECTIVE	183
1 — L'autonomie collective, une base pour une action à l'échelon national et régional	184
1) L'efficacité des mesures prises à l'échelon nation- al tient à la volonté politique des États	184
1. Coordination des politiques de formation et de l'emploi et promotion de la recherche scientifique dans les P.E.D.	184
1) Les mesures d'incitation et de dissuasion doivent tendre à freiner l'ampleur des flux migra- toires	185
2) Les mesures de disjonction	186
a) <i>Un système éducatif approprié aux besoins du pays</i>	187
b) <i>La recherche scientifique, un domaine privilé- gié trop longtemps négligé</i>	188
2. Les réticences des P.D. pour mener une action à leur échelle	189
1) Les pays industrialisés bénéficiant de la migra- tion du personnel qualifié des P.E.D. peuvent avoir une action visant à en limiter les effets négatifs	189
a) <i>L'action des P.D. est légitime et se justifie</i>	189
b) <i>Les mesures proposées pour limiter les effets du transfert inverse de technologie contraires aux objectifs de développement des P.E.D. sont de nature diverses</i>	192
2) Les difficultés que rencontre la mise en œuvre de ces mesures sont d'abord d'ordre politique et humanitaire	194
a) <i>L'adhésion à une éthique libérale incompatible avec la mise en œuvre de certaines mesures</i>	195
b) <i>La naturalisation, un moyen de contourner les légalisations restrictives ayant trait à l'immigration ou au maintien des migrants qualifiés des P.E.D.</i>	195
2) L'autonomie collective doit intervenir largement dans l'essor de la coopération bilatérale ou régionale	196
1. La coopération entre P.D. et P.E.D. : résultats peu concluants en matière de transfert inverse de technologie	196
1) La coopération bilatérale entre P.D. et P.E.D. : un moyen utile pour remédier au transfert inverse de technologie	197
a) <i>Les résolutions donnent les grandes lignes que doit suivre la coopération bilatérale</i>	197

a) <i>Le réaménagement du système statistique international</i>	222
2. L'instauration d'un nouveau cadre de comptabilité internationale nécessite l'évaluation du capital humain	224
1) Les transformations du cadre de la comptabilité internationale : la mise en évidence de l'ensemble des courants internationaux de ressources	224
a) <i>Les courants de ressources humaines doivent être pris en considération dans la comptabilité internationale des échanges entre P.E.D. et P.D.</i>	225
b) <i>Les problèmes d'ordre technique, un obstacle aux aménagements proposés.</i>	226
2) L'adoption d'une méthode d'évaluation du capital humain : un problème d'ordre technique masquant les réticences des P.D.	227
a) <i>Le choix de la méthode à utiliser : un enjeu estimable</i>	227
b) <i>Les réticences des P.D. se manifestent à travers les objections d'ordre technique</i>	228
2) Les mesures à l'échelon international : une entreprise incertaine	230
1. Le dédommagement et la compensation : les deux propositions pour une action à l'échelon international.	230
1) La création d'un fonds compensatoire en matière de main-d'œuvre suscite l'intérêt de la communauté internationale	230
a) <i>L'idée d'un fonds compensatoire pour la main-d'œuvre qualifiée nécessite un partage des avantages qu'occasionnent les migrations</i>	231
b) <i>Le fonds compensatoire pour la main-d'œuvre qualifiée : une idée intéressante mais malaisée à mettre en application</i>	232
2) La création d'un impôt international : une proposition sans lendemain	233
a) <i>Modalités d'application d'un impôt international</i>	234
b) <i>Les problèmes soulevés par l'imposition du personnel qualifié migrant</i>	234
2. La création d'un fonds compensatoire de main-d'œuvre qualifiée, un compromis non dénué d'intérêt.	236
1) La préférence accordée à la création d'un fonds compensatoire pour la main-d'œuvre qualifiée : une solution de compromis.	236

a) <i>La création d'un fonds compensatoire de main-d'œuvre qualifiée : un engagement moins grand des P.D.</i>	236
b) <i>La création d'un fonds compensatoire de main-d'œuvre qualifiée : reconnaissance de la compétence de l'O.I.T.</i>	237
2) L'impact de ces propositions sur l'évolution du transfert inverse de technologie	238
a) <i>La création d'un fonds compensatoire, preuve de l'intérêt porté au problème de la migration du personnel qualifié des P.D.</i>	238
b) <i>L'autonomie collective des P.E.D. doit être renforcée pour la sauvegarde des intérêts des P.E.D.</i> ...	239
CONCLUSION	241
BIBLIOGRAPHIE	245
I — Source primaire	245
1) Rapports et études	245
2) Liste des recommandations et des résolutions adoptées par les différentes instances internationales	250
II — Source secondaire	253
1) Ouvrages	253
2) Articles	254
TABLE DES MATIÈRES	261

